



Pour découvrir  
le monde et ses cultures

La Genèse, livre universel de fondations

Pierre Gibert

Jésuite. Professeur aux facultés catholiques de Lyon Rédacteur en chef des *Recherches de science religieuse* Professeur au centre Sèvres Exégète

*Il n'y a pas que banalité à constater que le premier livre de la Bible, le livre de la Genèse, soit un livre de fondations. Car il y a plusieurs façons de concevoir et donc d'exprimer des fondations : par exemple, par un texte théorique, établissant des principes généraux ou édictant lois et règles. C'est de façon tout à fait différente que le livre de la Genèse constitue un « livre de fondations » : par un ensemble de récits qu'on pourra qualifier certes de fondateurs, mais qui marquent les « fondations » de leur originalité narrative. Nous avons demandé à Pierre Gibert, rédacteur en chef des Recherches de science religieuse de nous en faire comprendre les différents aspects.*

De façon générale, on peut dans ce livre distinguer trois types de récits de fondations. Premièrement, les récits de commencement absolu – ceux de la création de l'univers et de l'humanité, Gn 1-3 ; deuxièmement, les récits dessinant ou fixant pour ainsi dire et en général les grands traits de l'humanité, du crime de Caïn à l'interruption de la construction de la Tour de Babel, Gn 4-11 ; et troisièmement, enfin, les récits orientant l'histoire d'Israël dans le sens d'une fécondité à partir de la figure d'Abraham, Gn 12ss. Cette fécondité a en outre modelé une grande part de l'humanité, dans ce qu'il est notamment convenu d'appeler les trois grands monothéismes, le judaïsme, mais aussi le christianisme et l'islam ; tous trois, en effet, se réclament de la figure de l'« ancêtre Abraham ». Même si la Genèse n'a pas d'abord été conçue selon cette distinction de récits, et même s'il s'agit là d'une relecture légitimée[1], la Genèse apparaît bien, au terme de l'élaboration biblique, comme « livre de fondations » autant que livre du commencement – ou en commencement. Mais ceci en appelle une intelligence particulière, bien au-delà du seul intérêt anecdotique, ou des simples apparences de sa forme narrative.

### ***Un livre de fondations qui dépasse un livre de commencements***

Avant toute chose, entendons-nous sur quelques mots. Quelles que soient les possibilités d'équivalence, de synonymie ou d'analogie entre des termes tels que « commencement », « origines », « début », etc., « commencement » s'entend souvent d'un moment chronologiquement premier. Utilisé au pluriel, il dit la multiplicité de moments et d'événements qui font une certaine durée de « commencements ». En ce sens, que ce soit par ses « commencements absolus » rapportant ce qui s'est passé pour faire advenir l'univers, la vie et l'humanité, ou que ce soit par des récits narrant les actions des premiers humains – Adam et Ève, Caïn et Abel, Noé et sa famille, les bâtisseurs de Babel – le livre de la Genèse entend bien nous rapporter les premiers faits, les premiers événements d'une longue histoire.

Cependant, le terme de « fondations », au pluriel comme au singulier, ne se réduit pas à cette dimension chronologique. Certes, au nom du bon sens, on peut supposer que les fondations se situent chronologiquement « au commencement » puisque, en principe justement, c'est ce sur quoi tout le reste va être pensé ou élaboré, ou ce sur quoi tout va être construit[2]. En réalité, il s'agit de quelque chose de plus large et surtout de plus conséquent : plus que les commencements en général, les fondations doivent porter l'explication ou la justification (ou les deux à la fois) de ce qui fait Israël, son histoire notamment, avec ses aspects positifs et négatifs. Disons, pour faire bref, que si le commencement peut être purement chronologique, les fondations ont une dimension étiologique : la reconnaissance d'Ève par Adam fonde, c'est-à-dire explique la reconnaissance par tout homme de la femme ; la violence criminelle de Caïn envers son cadet

Abel explique les risques de violence portés par toute fratrie, etc. Dans cette perspective « fondatrice », ces premiers récits de la Genèse ne doivent pas être réduits à des histoires plus ou moins pittoresques : ils portent, pour ainsi dire, une part du destin de toute l'humanité, éclairant dans cette humanité la récurrence de certains comportements ou réactions : amour, haine, désir, violence, harmonie, ...

La troisième catégorie de récits constitue, nous l'avons dit, la plus grande partie du livre de la Genèse (Gn 12-50). Avec l'histoire d'Abraham et de sa descendance, soit trois générations, la longueur du récit d'abord, la variété des personnages et de leurs aventures ensuite, l'apparent hasard et l'irréductible originalité de chacun, tout semble éloigner les chapitres 12 à 50 de l'idée de « récit de fondations ». Pourtant, les premiers épisodes de la vie d'Abraham, mais aussi un jeu de répétitions à certains moments de cette histoire comme à chaque génération, ramènent sans cesse le lecteur à cette idée de « fondations ».

En effet, malgré l'épaisseur ici du tissu narratif, une double annonce constitue en premier lieu leur nature fondatrice : l'annonce d'abord faite à Abraham de l'avènement d'un fils « dans sa vieillesse », qui ouvre à une descendance porteuse d'un grand peuple, et l'annonce d'une propriété terrienne sur laquelle pourra vivre ce peuple. Autrement dit, la double promesse d'une descendance et d'une terre, dont la réalisation supposera naturellement du temps, concrétise parfaitement les fondations de ce qui se reconnaîtra un jour comme la nation d'Israël à l'intérieur de ses frontières.

Par la longueur même du récit et le renouvellement de cette double promesse sur trois générations, le livre de la Genèse offre ainsi à Israël ses fondations les plus explicites et les plus légitimantes comme peuple habitant un territoire défini. Du même coup, il lui présente les choses les moins théoriques qui soient puisqu'il s'agit d'une « histoire » dans laquelle sont impliqués Dieu, le créateur et maître de tout, et des ancêtres, à commencer par l'ancêtre premier, Abraham : que désirer ou supposer de mieux qu'une « propriété » matérielle et morale transmise par voie d'héritage ? Toute contestation comme toute expropriation se trouvera d'avance illégitime, et à l'inverse, toute procédure de justice ou reconquête trouvera dans ce « témoignage » historique et donc narratif sa légitimité.

### ***Histoire ou Loi, parole ou écriture ?***

Livre premier, suivi du livre de l'Exode, puis des autres livres du Pentateuque, puis de tous les autres livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, le livre de la Genèse mérite de ce fait qu'on s'interroge sur les particularités de son élaboration ; ce que ne peuvent que confirmer les différentes fondations qui le constituent, celles des commencements absolus de la création, celles des faits et gestes des premières générations humaines, et enfin celles de la première histoire d'Israël. L'exégèse moderne a parfois utilisé les termes de « mythes » et de « légendes » diversement qualifiées pour déterminer la nature et le style des récits de la Genèse[3]. Ceux-ci, en effet, rapportent des faits dont il serait bien difficile de produire des témoins au sens historique du terme : ainsi et surtout pour la création de l'univers et de l'homme lui-même ! D'autre part, le caractère extraordinaire d'un certain nombre de ces récits amène le lecteur d'aujourd'hui à se retrancher derrière des catégories qui les arrachent à une impossible preuve de leur vraisemblance ou de leur véracité.

Mais pour un tel livre et pour la nature même de ses récits, ces recours sont-ils pertinents ? On sait que la plupart des commencements de l'histoire des nations relèvent de formes de récits dont la vérité historique est improbable. Supposant une existence et une conscience suffisantes des peuples, leur élaboration est toujours dans un temps second de la mémoire ; autant dire que ces récits viennent toujours trop tard. Car il faut du temps pour se retourner sur ses origines et donc établir ses fondations, avec tous les risques de se heurter à l'inconnu, à l'inatteignable, à l'invérifiable. Cela ne veut pas dire que ce qu'Israël rapporte de celles-ci comme ce que tous les peuples rapportent des leurs, soit insignifiant et seulement incroyable voire absurde, comme une certaine critique typique des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles l'a répété à l'envi. Les récits « primitifs » – mythes et légendes – « parlent » ; encore faut-il les entendre dans la nature particulière de leur langage. Or, ceci suppose un certain sens de la symbolique, mais aussi des implications de « re-lectures » propres à tous les récits d'origines, de commencements ou de fondations. Autrement

dit, ce n'est pas parce qu'ils ne parlent pas le langage rigoureux et critique de l'histoire, qu'ils ne disent rien de cette histoire. Et puisque nous en sommes à la Genèse comme « livre de fondations », une rapide comparaison avec le livre qui le suit, l'Exode, va nous permettre pour une part de spécifier son langage.

D'une certaine façon, le livre de l'Exode assure mieux les fondations d'Israël que le livre de la Genèse. En lui présentant son idéal religieux dans l'Alliance avec le Dieu unique, lequel l'a élu comme peuple, il lui offre corrélativement principes fondamentaux (le Décalogue) et détail de lois et règles tant d'un point de vue rituel et sacral que d'un point de vue pratique et quotidien. En outre, l'Exode présente ces principes et lois comme d'abord « écrits » par Dieu Lui-même, puis par Moïse mais sous la dictée divine. Israël trouve donc dans ce livre un idéal qui le fonde, ce que complèteront et précisieront à sa suite les livres du Lévitique et du Deutéronome.

Ce n'est pourtant pas le livre de l'Exode, aussi objectif et précis qu'il soit pour la pratique, qu'Israël a placé en tête de ses livres, mais le livre de la Genèse. Or, par ce livre qui recueille, fut-ce par écrit, les traditions qui le constituent, il donnait paradoxalement le primat au récit, c'est-à-dire à la parole, sur la loi qui est originellement et nécessairement écrite. Ainsi, pour ses fondations, aux formes essentiellement écrites d'un droit *qua priori* personne ne peut contester, Israël préféra finalement les traditions orales des Pères, au risque de se perdre dans l'immémorial et l'inatteignable. Ce faisant, il témoignait d'un choix qui n'avait rien à voir avec le hasard, même s'il n'entendait nullement relativiser ou limiter l'importance et la portée de ce qui concrétisait son Alliance avec Dieu, la Loi précisément.

Il y aurait naturellement beaucoup à dire sur ce choix et sur ce qu'il implique – et ne cesse d'impliquer, aujourd'hui encore. Retenons une explication, celle qui justifie en quelque sorte que ce livre de la Genèse, avec l'Ancien Testament tout entier, ait traversé plus de deux millénaires d'histoire. D'une certaine façon, pour sa gloire et pour la reconnaissance que nous en devons à Israël, il a échappé à son peuple, justement parce qu'il a atteint à l'universel. Plaçant le narratif en tête de ses Écritures et plus précisément une vision historienne de toute l'histoire humaine – et pas seulement israélite ou juive – Israël osait ouvrir une histoire et un destin universels qui le débordaient largement. Car en se plaçant d'abord sous le Dieu créateur du ciel et de la terre, puis reconnaissant la première alliance divine en Noé comme une alliance avec toute l'humanité, il ouvrait ses Écritures à toute cette humanité.

Pour cela, il ne fallait pas commencer par une forme de loi ou de charte qui enferme *a priori* soit dans des règles et interdits, soit dans des rites nécessairement particularisant et exclusifs ; il fallait un langage qui, loin d'exclure le lecteur « autre », puisse être entendu dans sa nature même, c'est-à-dire de façon immédiate. Or, le récit, quels que soient son particularisme et ses limites, reste toujours ouvert à la réception de celui qui l'entend ou le lit.

Dès lors, partant de l'universelle création et du Dieu créateur, d'une humanité universelle dans son désir de vie comme dans ses péchés et ses crimes, Israël ne donnait pas seulement à lui-même ses fondations, il les donnait à toute l'humanité. Bien plus, établissant un lien direct – généalogique – entre cette histoire première, « mythique » ou légendaire », avec sa propre histoire par le truchement de son ancêtre unique, Abraham, et de la double promesse d'être un grand peuple et de posséder une terre, il s'exposait à être le messager d'une Alliance universelle, et donc d'une histoire universelle.

Alors qu'un système de lois et de principes aboutissant à un « catéchisme » moral et légaliste crée particularisme et exclusion, l'histoire, remontant au commencement absolu, fondait un principe d'universalité dans lequel l'humanité entière pourrait un jour et toujours se reconnaître, comme il pouvait se reconnaître dans la symbolique d'une histoire devenant aussi universelle.

Complexé et difficile serait, certes, le chemin de cette reconnaissance. Israël l'éprouverait longtemps dans sa chair par l'indifférence, la méconnaissance, le mépris et la persécution. Pourtant, faisant le choix de « fondations narratives » ou « historiques » par rapport à des fondations exclusivement légalistes, il proposerait bientôt à l'humanité entière un miroir dans lequel elle pourrait se reconnaître. Certes, il ferait toute sa place à la Loi dont il ne cesserait de témoigner jusqu'à nos jours, mais ce serait toujours en second, dans ce « livre deuxième » auquel

il laisserait pourtant un enchaînement narratif, comme si, en fin de compte, seule l'histoire encore pouvait transmettre et porter la Loi, au risque de la relativiser et de l'ouvrir à la caducité.

Ainsi, le livre de la Genèse serait ce « livre des fondations » qu'Israël se donnait en principe historique. Mais ce faisant, il le donnait aussi à ceux qui, d'une façon ou d'une autre, se réclameraient de ses Écritures. Ainsi, la Genèse peut aujourd'hui être reçue en livre de fondations, non seulement par les juifs, mais aussi par les chrétiens et les musulmans, quels que soient les principes et médiations dont ils se réclament pour y accéder.

[1] notamment par son intégration ultime au corpus de ce qui deviendra l'Ancien Testament pour les chrétiens, ou le Tanak' pour les juifs c'est-à-dire le regroupement des différents livres, tant pour les uns que pour les autres, selon trois parties, la Loi ou Torah (les cinq premiers livres ou pentateuque), les Prophètes (antérieurs et postérieurs, c'est-à-dire livres historiques et livres prophétiques) et les Écrits.

[2] Sans doute ne faut-il pas trop durcir cette « évidence » chronologique. Il peut arriver, en effet, que des « fondations » soient établies après les « commencements » d'une réalité quelconque : ainsi une communauté pourra toujours établir, préciser ou définir ses fondations après coup, c'est-à-dire après un temps d'expérience et de conscience de soi qui amène à s'interroger sur ses fondations et à les préciser. C'est en ce sens, par exemple, que depuis quelques décennies on a pu établir que les Lois « fondamentales » (et fondatrices) d'Israël, dans l'Exode, le Lévitique ou le Deutéronome, relèvent d'époques tardives de son histoire, et ont pu même être définitivement élaborées ou établies à la veille de l'ère chrétienne, bien loin d'une époque « originelle » qui l'aurait « fondé ».

[3] Il va sans dire que c'est avec la plus grande précaution qu'on utilise ici ces termes. Leur réintroduction dans l'intelligence de la Bible à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, leur utilisation parfois négative, les différentes acceptations qu'ils ont prises au cours du XIX<sup>e</sup> siècle en histoire des religions, en ethnologie et bientôt en psychanalyse ont le plus souvent compliqué et donc troublé les choses plutôt que de les éclaircir.

Pierre Gibert

Mai 2005

Copyright Clio 2009 - Tous droits réservés

